

Quand les profs... COURRIEL

Le mardi 17 octobre 2006

(version pour imprimer)

[Liste des communiqués](#)

Démarche de consultation sur les principes de base du calendrier scolaire

[CONVENTION COLLECTIVE 2006-2010](#)

[Statuts et règlements \(SPECS-CSN\)](#)

[Politique pour contrer le harcèlement psychologique](#)

Lors de la dernière assemblée générale des enseignantes et des enseignants, les membres présents mandataient le bureau exécutif de procéder à une large consultation sur les principes qui devraient guider la confection du calendrier scolaire. On le sait trop bien, cette question a mobilisé trop de temps et d'énergie lors des dernières années. Il faut donc tenter de dégager le consensus le plus large possible sur la question afin de passer à autre chose...

La consultation sur les principes de base du calendrier scolaire se déroulera en trois étapes.

Étape 1 :

D'abord, un questionnaire vous sera envoyé le lundi 6 novembre par courriel et par courrier interne. Vous devrez y répondre et en faire parvenir une copie dûment remplie par courriel ou par courrier interne au bureau du SPECS au plus tard le vendredi 24 novembre 2006. Toutefois, avant de répondre au questionnaire, nous vous proposons en guise de réflexion sur la question, de participer aux étapes 2 et 3 de cette consultation.

Étape 2 :

La deuxième étape consistera en une assemblée générale le 15 novembre 2006 portant principalement sur la question du calendrier scolaire. Nous souhaitons que cette assemblée soit une tribune d'explication et de discussion sur tous les enjeux qui composent le dossier du calendrier. Elle doit permettre à chacune et chacun de préciser sa pensée.

Étape 3 :

Finalement, nous vous proposerons de poursuivre la réflexion et la discussion entamées en assemblée générale sur un forum en ligne, ce qui permettra à chacune et à chacun d'exprimer son opinion sur le dossier.

Nous espérons qu'une fois ces trois étapes franchies, chaque enseignant-e aura eu l'occasion d'exprimer, de préciser, de développer son opinion sur le calendrier scolaire. Nous procéderons ensuite à la compilation des réponses au questionnaire que nous joindrons à notre analyse.

En ce qui concerne les trois autres groupes que nous prévoyons consulter sur la question, à savoir les étudiant-e-s, les membres du personnel de soutien et ceux du personnel professionnel, nous leur demanderons de procéder à une consultation dans leurs rangs. Nous joindrons les résultats de ces consultations à notre analyse.

Les conclusions et analyses finales de cette large consultation seront publiées en nos pages de même qu'elles seront transmises à la Direction générale, à la Direction des études, à la Commission des études dès le début du mois de décembre.

⚡ Campagne de réflexion politique de la CSN

Sous le thème « Agir ensemble pour le Québec », la CSN lance une opération de réflexion politique à travers tout le Québec. Plus de cent assemblées réuniront ceux et celles qui sont préoccupés par le devenir du Québec.

Différents thèmes seront traités lors de ces rencontres. Nous vous signalons de façon particulière que la rencontre de Sherbrooke abordera la thématique de la privatisation du système de santé.

Date	Lieu	Thème régional
Mercredi 11 octobre 2006	Windsor Resto-Pub Le Saint-Gab's 66, rue Principale Sud	L'avenir des pâtes et papiers.
Mercredi 18 octobre 2006	East Angus 143, Saint-Pierre	L'avenir des pâtes et papiers.
Mercredi 25 octobre 2006	Sherbrooke Hôtel Delta 2685, King Ouest	Privatisation du système de santé.
Mercredi 1er novembre 2006	Magog Auberge Étoile-sur-le-Lac 1200, rue Principale Ouest	Emplois: pertes et perspectives.
Mercredi 8 novembre 2006	Lac-Mégantic École Sacré-Coeur 4747, Champlain	Solidarité sociale en région.
Mercredi 14 novembre 2006	Cookshire Hôtel-de-ville Cookshire-Eaton 220, rue Principale Est Cookshire	Sous-traitance et bas salaires.
Mardi 21 novembre 2006	Coaticook Polyvalente la Frontalière 311, rue Saint-Paul Est	Sous-traitance et bas salaires.

☐ Perspectives CSN



Dans ce numéro:

- Après 30 ans: l'équité salariale.
- Francisation: Du chemin à faire.
- La CSN en tournée.
- Etc.

[Numéro 15, octobre 2006.](#)

[Les archives de Perspectives CSN](#)

UNE VICTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL

Depuis les derniers jours, le Conseil du Trésor distribue, dans nos milieux de travail, un bulletin où le gouvernement se donne le beau rôle dans le règlement de l'équité salariale. Cette opération s'apparente à de la pure récupération politique d'un dossier qui a mobilisé les femmes syndiquées et leurs alliées du mouvement féministe depuis plus de 30 ans.

Les gouvernements successifs, incluant l'actuel gouvernement libéral, n'ont pas facilité l'avancée de l'équité salariale. Au contraire ! Pendant des années, ces gouvernements ont prétendu que le secteur public était exempt de discrimination salariale à l'égard des femmes. Pourtant, le règlement du 20 juin 2006 démontre l'inverse : des ajustements salariaux seront versés à 360 000 personnes soit 95 % des salariées qui occupent des emplois féminins !

Pourquoi ce gouvernement, élu en 2003, a-t-il attendu que la Cour l'oblige à poursuivre les travaux, s'il était si convaincu du bien-fondé de nos revendications ? Des organisations syndicales ont dû déposer des recours devant les tribunaux pour le forcer à agir. Pourquoi a-t-il fallu que ce soit si ardu ? Pourquoi a-t-il fallu tant de manifestations et de mobilisation ?

LE RÈGLEMENT DE CE DOSSIER EST LE RÉSULTAT DE LA DÉTERMINATION DE NOS ORGANISATIONS SYNDICALES ET DE DIZAINES DE MILLIERS DE FEMMES, ET NON LE CADEAU D'UN GOUVERNEMENT QUI CHERCHE À SE FAIRE DU CAPITAL POLITIQUE SUR UN DROIT : CELUI DE L'ÉQUITÉ !

L'ÉTALEMENT DES VERSEMENTS

Le gouvernement a demandé à la Commission de l'équité salariale la permission d'étaler les versements sur sept ans plutôt que quatre, tel que le prévoit la Loi sur l'équité salariale. Les organisations syndicales n'ont pas exprimé leur accord avec cette requête gouvernementale. La Loi, en offrant aux employeurs de procéder aux rajustements sur une période de quatre ans, leur permet d'atténuer de façon importante l'effet financier de la correction de la discrimination. Toutefois, un employeur peut réclamer un étalement plus long s'il démontre son incapacité financière à reconnaître le droit des femmes.

La Commission ne doit accéder à une telle demande que lorsque la nécessité de le faire est démontrée et que le droit à l'équité salariale met en péril l'existence même des emplois. Or, à la lumière des renseignements dont nous disposons sur les finances publiques, nous ne pouvons raisonnablement pas conclure que le plus grand employeur de main-d'œuvre féminine au Québec, le gouvernement, est dans une telle situation qu'il n'est pas en mesure de rendre pleinement justice aux femmes. Toute prolongation du délai pour les rajustements entraîne un préjudice pour celles et ceux qui y ont droit. De plus, après l'imposition d'un gel de leur salaire de deux ans, les salariées du secteur public ne doivent pas être pénalisées davantage par un retard supplémentaire de l'application des rajustements d'équité salariale qui sont dus à plusieurs d'entre elles.

LES FEMMES ONT ÉTÉ PATIENTES. 30 ANS D'ATTENTE, C'EST ASSEZ !

